

Le voile se lève sur les salmonidés en mer



Jack Perks / FLPA - Frank Lane Picture Agency / Biosphoto

Grâce au projet Samarch, on en sait un peu plus sur le cycle de vie du saumon européen en mer jusque-là peu connu.

Après cinq ans d'études, le projet Samarch qui piste les saumons et les truites de mer des deux côtés de la Manche, livre des premières indications très précieuses.

Que deviennent les truites de mer et les saumons après avoir quitté les rivières et avant qu'ils n'y retournent ? Avant Samarch⁽¹⁾, qui couvre l'ensemble de l'arc Manche, aucune étude ne permettait de le dire.

« Pour estimer les taux de survie et les déplacements en estuaire et zone côtière, un important travail de suivi par télémétrie acoustique passive a été mené pour les plus petits poissons, indique Gaëlle Leprévost, directrice de l'association Bretagne grands migrants. Ceux de plus grande taille, ont été marqués

avec des balises stockant des données de température et de pression. » Plus de 800 jeunes saumons sauvages et truites de mer et plus de 300 truites de mer adultes ont ainsi été suivis autour de cinq rivières des deux côtés de la Manche.

Les taux de survie enregistrés vont de 75 à 97 % pour les jeunes truites et de 48 à 91 % pour les jeunes saumons. « Ce sont des chiffres tout à fait nouveaux. D'autre part, nous avons pu discerner les vitesses de migration, jusqu'ici inconnues. En moyenne, un saumon passe 1,5 jour dans un estuaire et une truite quatre jours. » Cette méthode a aussi permis d'établir que 27 % des truites de mer adultes se font attaquer par un prédateur en mer et qu'elles peuvent descendre jusqu'à 80 mètres de profondeur. « En Angleterre, la pêche au filet est interdite en surface pour protéger la ressource. Cette mesure n'est peut-être pas adaptée puisque les truites utilisent toute la colonne d'eau. »

« Grâce à ces suivis, nous pouvons déduire de manière très générale où se déplacent les poissons, côté

anglais ou français, vers le nord ou le sud. C'est infiniment plus que ce que nous savions déjà », indique Laurent Beaulaton, chef de pôle recherche et développement migrateurs amphihalins à l'OFB. Des travaux génétiques intensifs ont été menés parallèlement suivant le même protocole des deux côtés de la Manche. « Parmi les poissons capturés en mer, nous sommes capables de dire de quel groupe de rivières ils proviennent. » Les deux méthodes employées, la télémétrie et la génétique se complètent l'une l'autre. « Le fait de suivre 800 individus permet de tirer une règle un peu générale et la génétique fait la synthèse de ces déplacements en évaluant le succès de reproduction. Nous avons ainsi une perspective plus large et multigénérationnelle. »

(1) Le projet de cinq ans bénéficie d'une subvention de 7,8 millions d'euros dans le cadre du programme européen programme Interreg VA France (Manche) Angleterre qui a mobilisé des chercheurs des deux pays.

AMP : un outil pour gérer la pression pêche

Les différentes aires marines protégées (AMP) ont en commun l'objectif de protéger les habitats et les espèces. Réduire les pressions des activités sur les écosystèmes est une priorité.

La pêche professionnelle peut engendrer des pressions très importantes sur le milieu, en particulier les activités de chalutage de fond qui peuvent avoir une action d'abrasion des fonds marins, de mise en suspension des sédiments ou de destruction des habitats. « Les analyses risque pêche (ARP) nous permettent de comprendre les pressions dans les zones Natura 2000. La France s'est engagée à réaliser toutes les ARP, sur le milieu, mais aussi sur les espèces d'intérêt communautaire d'ici 2026. Les mesures de gestion qui en découlent doivent être prises d'ici 2027 », précise Stéphanie Tachoire, chargée de mission pêche et usages maritimes à l'OFB. Quelques sites ont déjà adopté de nouvelles mesures. « En baie de Seine occidentale, les dérogations de chalutage dans la zone des 3 milles ont été revues et, pour protéger les fonds, la drague a été interdite sur certains secteurs de maerl ou d'herbiers par les comités des pêches. »

Une gestion efficace

D'autres types d'actions ont vu le jour. Le site Solupeche (1) permet de partager avec tous les pêcheurs les solutions techniques pour réduire leurs impacts. « L'objectif est de s'assurer que le milieu soit résilient en mettant des seuils et des limites, indique Martial Laurans, chercheur à l'Ifremer. Les parcs naturels marins permettent cette gestion. Une veille sur l'état des écosystèmes est réalisée, ce qui permet de distinguer ce qui est engendré par une pression de pêche et par les changements dans les conditions de l'environnement. »



Yves Glacou / Office français de la biodiversité

De la connaissance à la réglementation : 10 ans de gestion pour une exploitation durable du champ d'algues dans le parc naturel marin d'Iroise.

Les parcs, grâce à leur conseil de gestion qui rassemble tous les acteurs, permettent une gestion efficace. « On discute des objectifs de conservation. Pour la langouste rouge, dans le parc naturel marin d'Iroise, ce sont les pêcheurs qui ont proposé une zone d'interdiction de pêche qui a été validée par le conseil. » Cela a abouti à la fermeture de la pêche pendant trois mois, à l'interdiction de pêche des femelles grainées, ce qui a permis de passer de 15 tonnes de langoustes débarquées en 2007 à 100 tonnes en 2021. Ces règles, prises au niveau local ont été depuis adoptées au niveau national. « Il faut qu'on soit capable de vivre ensemble, en interdépendance avec la biodiversité des poissons, oiseaux et mammifères marins », assure Armand Quen-

tel, président de la commission environnement et usage maritime au Comité national des pêches. Récemment, les pêcheurs se sont impliqués dans une étude sur le puffin des Baléares, espèce particulièrement menacée. « Cet oiseau fait un lien avec toute la communauté maritime, de l'Espagne jusqu'en Angleterre. C'est une porte d'entrée pour se rapprocher de l'ensemble des acteurs et sensibiliser sur la nécessité absolue d'évaluer les effets de nos activités sur ce qui nous entoure en mer. L'étude sociologique à laquelle nous avons participé est un début extrêmement prometteur qui peut faire évoluer les comportements. »

(1) www.solupeche.fr développé par l'OFB avec le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins.



Lionel Pedraza / Hans Lucas

3 questions à...

Frédéric Cadène

Conservateur de la réserve naturelle nationale de Cerbère-Banyuls

“ Une abondance d'espèces patrimoniales

Dans quelles conditions, la pêche professionnelle est-elle autorisée dans la réserve ?

La pêche professionnelle reste possible mais réglementée dans l'intérêt de la réserve. Dix pêcheurs « petits métiers » peuvent pratiquer leur activité à bord d'une embarcation qui ne doit pas excéder 10 mètres. Ils doivent utiliser au maximum trois filets maillants de 750 mètres. Les palangres, casiers, pots à poulpes et la pêche aux oursins sont interdits.

Quel est le bilan de cette gestion ?

Nous constatons une abondance d'espèces patrimoniales même en dehors de la zone de protection renforcée. Ce qui démontre que la pression de l'activité sur la biodiversité remarquable est réduite. Sur avis du conseil scientifique, la réglementation peut évoluer si des enjeux de conservation l'exigent et cela en concertation avec l'ensemble des usagers et après validation du comité consultatif de la réserve marine qui compte 35 membres.

Pourquoi un projet d'extension ?

Créée en 1974, la réserve marine a démontré son efficacité. Ce projet d'extension aura comme objectifs d'augmenter la préservation des milieux sur la côte rocheuse, d'améliorer le partage de l'espace entre les usagers, pour permettre une meilleure adéquation entre préservation et pression des usages et d'atteindre une réduction des pressions sur ce territoire qui deviendra plus que jamais le cœur du parc naturel marin du golfe du Lion.

Maintenir les activités et préserver la biodiversité

De Mayotte à l'Iroise, en passant par le golfe du Lion, les parcs naturels marins agissent pour réduire les impacts de la pêche sur la biodiversité marine.

Mayotte possède l'un des plus grands lagons fermés au monde. Il subit une pression de pêche de plus en plus importante du fait de l'accroissement démographique. Est-ce soutenable ? « Nous manquons aujourd'hui de connaissance sur la ressource disponible, constate Christophe Fonfreyde, directeur délégué du parc naturel marin de Mayotte. Nous faisons un gros effort depuis deux ans pour réunir ces informations. » Des caméras sous-marines pour caractériser à différents points du lagon l'abondance et la taille des poissons commerciaux apporteront d'ici la fin de l'année de nouvelles connaissances. Des plongées, le suivi de la taille des poissons débarqués et un projet de recueil des données biologiques doivent compléter l'étude. « Nous espérons pouvoir présenter au conseil de gestion une approche de l'état des populations de poissons l'année prochaine. Il s'agira de réfléchir à une stratégie de gestion durable des ressources qui peut inclure la création de zones de protection ou de fermeture à la pêche temporaires ou permanentes. Cette démarche est urgente pour garantir l'avenir de la filière pêche à Mayotte », explique Christophe Fonfreyde. Parallèlement, le parc installe 14 dispositifs de concentration des poissons en dehors du lagon. « On incite les professionnels à sortir du lagon et à pêcher des espèces pélagiques moins vulnérables à la pression de pêche locale. »

La question de la gestion de la ressource des oursins se pose dans le parc naturel marin du golfe du Lion. « La sonnette d'alarme a été tirée par les pêcheurs professionnels eux-mêmes, souligne Hervé Magnin, le directeur délégué du parc. Il y avait une crainte de surpêche. » Un protocole de suivi a été mis en place.

« Nous avons préconisé de réduire la période de pêche et d'encadrer les prélèvements en 2015. C'est la deuxième réglementation mise en place au sein du parc après celle relative au corail rouge. »

Le suivi triennal confirme une population stable. Depuis l'année dernière, la pêche en bouteille a été autorisée par dérogation aux professionnels. « Pour eux, c'est beaucoup moins fatigant et dangereux que l'apnée. Durant cette année d'expérimentation, les pêcheurs ont joué une transparence totale. » Pour la saison à venir, ils proposent déjà de réduire le quota et passer de 26 jours de pêche par an à 20 jours. La question du nombre de licences reste encore en discussion. L'avis du conseil de gestion sera sollicité à sa prochaine session.

Champ d'algues exceptionnel

« Si on s'y prend bien, si on met en place un cadre de gestion adapté, on peut maintenir les activités humaines tout en préservant la biodiversité », souligne Philippe Le Niliot, directeur délégué adjoint du parc naturel marin d'Iroise. Le parc gère notamment depuis sa création un espace exceptionnel : le plus grand champ d'algues des côtes métropolitaines françaises et le plus diversifié d'Europe. « 20 % du champ d'algues est exploité, cela veut dire que les 80 % restants servent à réensemencer la zone. Certains secteurs sensibles ont été fermés. Nous avons imposé un système de géolocalisation pour voir où se répartit l'effort de pêche », détaille-t-il. L'espace a été découpé en bandes et, à la manière des jachères agricoles, une bande n'est exploitée que tous les trois ans. « On est sur une base durable, validée par les scientifiques, ce qui nous a permis de rejoindre la liste verte UICN ⁽¹⁾ des AMP les mieux gérées. »

(1) Union internationale pour la conservation de la nature.



Embarquement sur un palangrier dans le parc naturel marin de Mayotte.



Rendez-vous avec les entreprises

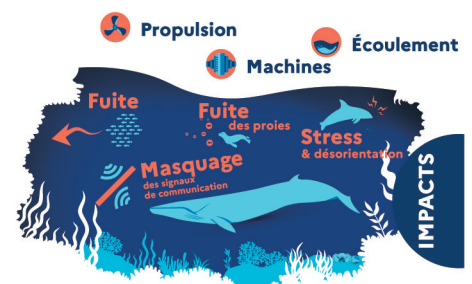
La 4^e édition du Forum biodiversité et économie se tiendra les 12 et 13 octobre à la Cité des Sciences à Paris. Il est organisé tous les deux ans par l'Office français de la biodiversité. À destination des entreprises de toutes tailles et tous secteurs confondus, ce forum se veut un lieu de rassemblement et de mobilisation des acteurs économiques déjà engagés ou qui souhaitent le faire en faveur de la biodiversité.

1^{re} édition

du festival grand océan, qui se déroulera à Cherbourg du 7 au 9 octobre. Cette édition sera essentiellement consacrée à la découverte des richesses du milieu marin et aux pressions qu'il subit en raison des activités humaines. Au programme : conférences, tables rondes, témoignages. Depuis fin août, trois expositions sont déployées en gares de Saint-Lazare, Cherbourg et Caen pour sensibiliser le public à la protection de l'océan dans le monde et près de chez nous.

L'OFB, partenaire des Assises de l'économie de la mer, vous donne rendez-vous à la prochaine édition qui se tiendra les 8 et 9 novembre prochains à Lille. Dans le cadre de sa mission de mobilisation de la société en faveur de la protection de la biodiversité, l'OFB présentera en plénière et sur son stand ses programmes d'incitation et d'accompagnement des acteurs économiques à la transition écologique.

Le bruit sous-marin du trafic maritime et la biodiversité



Les principaux impacts sur la biodiversité du bruit sous-marin lié au trafic maritime.

Jean-Claude Hodeau, un pêcheur responsable

Cela fait plus de 70 ans que Jean-Claude Hodeau sillonne les mers. De la Bretagne à la Méditerranée, ce pêcheur plaisancier passionné a su passer de l'époque de l'abondance à celle de la protection de la biodiversité.

Qu'est-ce qui prédestinait un petit Solognot, enfant de la forêt et des étangs, de la chasse au grand gibier et de la pêche en eau douce, à adopter la mer au point de se faire l'un des porte-parole de ses usagers ? Comme bien souvent, c'est une rencontre. Avec un bateau de travail. Nous sommes au sortir de la Seconde Guerre mondiale. La notion de grandes vacances ne veut encore rien dire et c'est comme mousse qu'il embarque, à 15 ans, pour la pêche à la traîne sous voile sur le cotre **Pêcheur II** entre Le Pouliguen (Loire-Atlantique) et Noirmoutier (Vendée). « J'ai continué l'année suivante sur un sardinier du Croisic le temps de quelques sorties. C'était la belle époque de l'après-guerre, celle de l'abondance. J'en garde un souvenir d'efforts et de contraintes, c'est tout le travail de la pêche professionnelle que j'ai eu à apprendre. Mais j'étais en pension toute l'année : quand on me lâchait, j'étais content d'être au grand air. »

Tombé amoureux de l'élément, il se lance sur les flots comme plaisancier. « J'ai fait construire plusieurs canots bretons en bois, à Paimpol, pour la pêche plaisance et la navigation entre l'île de Bréhat, le phare des Roches-Douvres et Binic. La navigation, c'est aussi un moyen de rencontrer d'autres marins. Les langoustiers de Pors Even m'ont beaucoup appris. C'est une autre école, après la traîne sous voile », se souvient-il.

L'âge venant, il décide il y a 30 ans, de changer de mer et d'horizon. Il s'installe à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales). Le Solognot devenu marin et pêcheur plaisancier a toujours été sensible à l'état du milieu. « Je suis expert immobilier de profession. J'ai été lieutenant de louveterie, passionné de la régulation des grands animaux et de leur protection. Je profitais de mes congés pour naviguer et pêcher, ce qui m'a amené vers une nouvelle pas-



Sebastien Salom-Gomis/Bellavista

“ Il est impératif de changer les comportements ”

sion : la pêche des grands poissons ». Il découvre le no-kill, la pratique qui consiste à remettre à l'eau les poissons attrapés à la ligne. « Les joies procurées par cette pêche ont fini de me convaincre de m'engager sur le chemin de la protection et de la sauvegarde de la ressource en Méditerranée », assure-t-il.

Jean-Claude Hodeau est aujourd'hui à la fois président du comité Occitanie et délégué départemental des Pyrénées-Orientales et de l'Aude de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP). Avec les 2 800 adhérents d'Occitanie, il plaide pour une pêche récréative durable. « Après une étude et un suivi que nous avons réalisés avec les clubs de la fédération sur la côte sableuse, la côte rocheuse et les canyons, nous avons constaté une diminution de près de 40 % de la ressource entre 2012 et 2018. Le constat est sans appel : il est impératif de changer les comportements. La ressource que l'on croyait inépuisable est en train de disparaître

du fait de la surpêche, de la pollution et de certaines pratiques de pêche non adaptées à l'époque actuelle. » Les pêcheurs plaisanciers se sont engagés non seulement pour le respect de la réglementation - respect des tailles minimales, interdiction de vente et limitation des prises à une consommation personnelle - mais aussi pour l'adoption de bonnes pratiques comme l'évitement des zones de frayères.

Dans un contexte de pressions permanentes qui menacent la biodiversité, Jean-Claude Hodeau est même favorable à aller plus loin. « Dans l'intérêt de tous, nous devons mettre en place pour tous les plaisanciers une déclaration de capture. Nous pouvons envisager une telle déclaration pour des espèces en difficulté, comme le loup, la dorade royale ou le pagre, pour lesquelles la pêche de loisir a un impact significatif. C'est d'ailleurs une demande consignée dans la charte établie lors du Grenelle de l'environnement. »

Le parc naturel marin du golfe de Lion

Repères

- **75** : Jean-Claude Hodeau a fondé et préside le club Pescadors, 75 adhérents et 51 bateaux aujourd'hui.
- **FNPP** : Jean-Claude Hodeau siège parmi les membres du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe de Lion en tant que représentant de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP).
- **2 800** : la FNPP compte 40 000 adhérents, dont 2 800 en Occitanie.

va d'ailleurs expérimenter cette déclaration. Pour le représentant des plaisanciers, cette démarche permettra « de dresser une image plus réaliste des prélèvements effectués. Nous pourrions affiner ou corriger les chiffres annoncés par différentes études. Cela nous nous aidera à quantifier le nombre de pêcheurs représentés dans la pêche de plaisance, et donc de faire reconnaître son poids dans l'économie régionale, voire nationale ».

Depuis 2017, Jean-Claude Hodeau s'investit au service de la connaissance du requin bleu, en lançant une manifestation baptisée Open Ailerons, avec l'association Ailerons. Une pêche scientifique et no-kill, où les plaisanciers s'engagent bénévolement dans la recherche sur le requin peau bleue, espèce classée « en danger critique d'extinction » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en Méditerranée.

« Au final, la préservation de la ressource est une affaire qui concerne tous les usagers. Je pense que le parc naturel marin peut être l'élément qui rassemble tous les acteurs et usagers pour développer un projet d'action commun visant la sauvegarde, la protection de la ressource, du littoral et de l'espace maritime », conclut-il.

Directeur de la publication : Pierre Dubreuil
Rédactrice en chef : Agnès Poirer
Rédacteur : Pierre-Baptiste Vanzini
Ont participé à ce numéro : Madeleine Cancemi, Hervé Magnin, Delphine Meysard, Marie Morineaux.
Office français de la biodiversité :
16, quai de la Douane
CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2

www.ofb.gouv.fr